



B E T W E E N:

E N T R E

TREVOR HOWIE DOW

TREVOR HOWIE DOW

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

HER MAJESTY THE QUEEN

SA MAJESTÉ LA REINE

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:
The Honourable Justice Bell

Motion entendue par :
l'honorable juge Bell

Date of hearing:
May 30, 2014

Date de l'audience :
le 30 mai 2014

Date of decision:
May 30, 2014

Date de la décision :
le 30 mai 2014

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Trevor Howie Dow, per se

Pour l'appelant :
Trevor Howie Dow, en son propre nom

For the respondent:
M.-C. Nicole Angers

Pour l'intimée :
M.-C. Nicole Angers

DECISION
(Orally)

DÉCISION
(Oralement)

UPON a motion for directions by the appellant;

Après audition de la motion sollicitant des directives présentée par l'appelant,

IT IS ORDERED:

J'ORDONNE :

[1] The appellant shall file any Supplementary Notice of Appeal by May 30, 2014;

[1] à l'appelant de déposer tout avis d'appel additionnel d'ici le 30 mai 2014;

[2] The respondent shall file her submission on or before June 12, 2014;

[2] à l'intimée de déposer son mémoire au plus tard le 12 juin 2014;

[3] The appeal shall be heard on June 19, 2014 at 2 p.m. or such other date as determined by the Chief Justice;

[3] que l'appel soit entendu le 19 juin 2014 à 14 h ou à toute autre date fixée par le juge en chef;

[4] The Registrar shall execute a come out order requiring prison and sheriff authorities to deliver the appellant to the Courthouse, 427 Queen Street, Fredericton, for the purposes of attending his appeal.

[4] au registraire de signer une ordonnance de sortie de prison et au shérif de conduire l'appelant au Palais de justice, au 427, rue Queen, à Fredericton, afin qu'il puisse assister à l'audition de son appel.

B. RICHARD BELL, J.A. / j.c.a.

Court of Appeal of New Brunswick / Cour d'appel du Nouveau-Brunswick